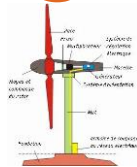


Fiche outil 3a



Trame d'un accord local (principes)

La volonté d'enclencher une dynamique de projet autour des filières et des métiers de l'économie verte peut conduire les partenaires du territoire à formaliser un accord local.

La signature d'un Accord local vient symboliser le travail accompli, structurer le co-pilotage, faciliter la mobilisation des opérateurs mais aussi sensibiliser le « grand public ».

L'Accord local constitue une sorte de « minimum institutionnel » qui facilite l'ouverture de la démarche et sa souplesse. L'Accord local participe de la « mise en scène » évoquée dans le kit pour faire connaître la démarche et rendre plus efficace l'intervention des acteurs.

Le texte décline les points qui « structurent » la démarche. Il caractérise les enjeux des évolutions en cours, les secteurs concernés, les perspectives d'emploi, les actions à mener, etc. Il met en avant des principes d'organisation des parcours de transition ou des conditions d'adaptation des opérateurs, mais il n'entre pas dans le détail des mesures mobilisées, des durées ou des effectifs des personnes concernées.

Il souligne l'articulation entre les enjeux d'emploi et les enjeux de développement économique en lien avec la transition écologique. Il montre la diversité nouvelle des partenaires réunis dans la démarche.

Il transcrit dans les termes négociés les principes de l'action commune et son mode de management.

Ce n'est surtout pas un préalable à l'action.

Le processus d'élaboration, les points de débat, l'inscription dans le contexte local, la perspective d'ensemble doivent être traités comme les moyens de fonder une approche fédératrice, pragmatique, portée tout à la fois par la sphère publique et le monde économique. Cette combinaison sur le terrain apparaît la mieux à même de redistribuer les cartes et de faire évoluer significativement les pratiques.